

Conditions festival OFF Jazz en Touraine du 13 au 22 septembre 2024

Outre la proposition artistique en elle-même, nous sélectionnons les demandes sur des critères annexes tels que :

- Acceptation de nos conditions économiques et techniques : base déclarée par le festival d'un cachet net de 155€/personne soit une somme de 620€ nets pour un 4tet. 128 € /personne soit une somme de 640€ nets pour un 5tet ou une somme de 768€ pour un 6tet. Nous privilégions les contrats d'engagement.

Au-delà, cette somme est proratisée mais nous refusons les formations trop nombreuses pour respecter les seuils légaux donc pas plus de six personnes en ce compris le technicien.

- Dans la mesure où notre sélection est aussi proposée aux 18 communes partenaires du festival, le même groupe peut se produire plusieurs fois durant la même édition, ce qui multiplie par autant le nombre de cachets (parfois deux prestations dans la même journée).
- Notre équipe technique sonorise les groupes en fonction des lieux d'accueil, salle ou plein air. Nous fournissons **éventuellement** le backline encombrant (batterie, contrebasse, etc.) mais pas de piano acoustique. Nous ne pouvons malheureusement pas assurer d'éclairage spécifique, trop chronophage à installer.
- **Votre proposition doit donc concerner une formation précise et refléter au plus près le projet artistique que vous présenterez sur scène. Vous comprendrez aisément que nous ne puissions pas sélectionner un quintet et accueillir un duo et vice versa et bien entendu, les membres inscrits doivent être ceux qui seront présents.**
- Il va de soi que votre formation doit se rendre disponible dans les dates du festival et, prioritairement, les 2 WE.
- **Nous prenons en charge les hébergements (sur une base de chambre twin)** et la restauration au backstage du festival ou sur les communes avoisinantes si vous y êtes programmés.
- **Frais de transport** : prise en charge sur la base de billets de train 2nde classe ou sur une estimation Mappy (domicile - communes)
La prise en charge totale du transport n'excédera pas 350 € maximum pour l'ensemble du groupe.
Dans le cas de billets de train, l'association se chargera de prendre les billets.
Les éventuelles modifications sur les billets de train seront effectuées par l'artiste et à sa charge.